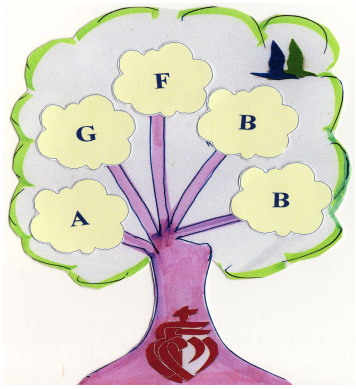
LA GAZETTE DES BOUD(E)AUD - BOUTET

Numéro 17
Novembre 2016
8ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.fr

Téléphone : 06 68 95 94 02 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS
Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD



Association **G**énéalogique des **F**amilles
Boud(e)aud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimé à 50 exemplaires
par Visuel Pub

L' ACTUALITE du SEMESTRE

Le Pique-Nique 2016 à St Léger



Photo: Valentin BOUDEAUD

Dimanche 3 juillet 2016, notre traditionnel pique-nique s'est déroulé sur l'aire de loisirs de la Palut, en bord de Seugne à Saint-Léger. Nous avons apprécié les tivolis clic-clac de Jean-Yves, Gigi et Nathalie pour nous protéger du vent, le soleil étant des plus discret jusqu'en milieu d'après midi, à notre grand regret.

Après le repas, certains ont joué à la pétanque, d'autres ont péché dans la zone aménagée par l'association des Pêcheurs de la Seugne et par Robert ROBIN. Les anciens ont joué aux cartes sous les tivolis et les femmes ont fait bronzette en bouquinant ou en papotant.

Certains ont découvert trop tard qu'un petit circuit balisé de 4,5 km permet de découvrir le marais de Lijardière, ses cigognes et sa chapelle. Ils reviendront.

Un grand merci à : la Mairie de St Léger pour la mise à disposition du site de La Palut et pour le prêt des chaises, au Comité des Fêtes de St Léger pour le prêt des tables et du WC chimique et tout particulièrement à son actif Vice-Président Robert ROBIN et à Franck BERTRAND le Président des Pêcheurs de la Seugne.

Agenda du 1er semestre 2017 :

- ☞ *Assemblée Générale à Pons (salle Ménestrels) le samedi 4 Février 2017,*
- ☞ *Opération Fleurs du samedi 1er au samedi 15 Avril 2017,*
- ☞ *Cousinade à la salle des fêtes de Pons le dimanche 2 Juillet 2017.*

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Les Manifestations 2016 : Compte-Rendu	Page 2
La Généalogie BOUTET : Nouveaux accès aux AD85 en ligne	Page 3
Infos Généalogiques : La Loi Justice du 21è Siècle & Petite Astuce pour le Changement d'Heure	Page 3
Les Sélections du Semestre : Livres – Exposition - Site Internet	Page 4
La Chronique du Semestre : Les Actes de Mutation après décès	Page 5
Histoire et Généalogie : L'Usage du Français au Quotidien	Page 6
La Généalogie BOUDAUD : La Branche Alliée ROUSSEAU	Page 7
Vie Associative : Compte-Rendu des Réunions, l'État-Civil familial de 2016	Page 8

Les Manifestations 2016 – Compte-rendu



Nous avons passé une agréable journée.

Le samedi 3 Mai 2016, en partenariat avec le Comité des Fêtes de St Léger (Les Bonnes Goules), 11 adhérents ainsi que leurs conjoints ou amis ont effectué **une journée à la ferme de Lafitte** à Mongaillard (47), chez Jean-Pierre CAILLEAU.

Cet ancien rugbyman professionnel, reconverti éleveur de canards gras, nous a convié à un repas gascon animé dans sa palombière. Au préalable, nous avons visité la cave des vignerons de Buzet et pris l'apéritif à sa ferme. Durant ce repas sentant bon le Sud-Ouest et arrosé au Buzet, nous avons écouté les histoires de notre hôte ainsi que la musique de ses deux compères à l'accordéon et à la guitare. Après quelques danses, l'heure du départ avait sonné.

Les 21 et 22 Mai 2016, **les Journées Régionales de Généalogie** étaient organisées par les 2 cercles généalogiques saintongeais (le **C**ercle **G**énéalogique de **S**aintonge de Saintes et le **C**ercle **G**énéalogique **S**ud **S**aintonge de Montendre). Elles ont attiré une cinquantaine d'exposants (cercles généalogiques du grand ouest, professionnels, auteurs et trois associations familiales, dont l'AGFBB). 800 visiteurs se sont rendus à l'Espace Mendès France de Saintes pour consulter les arbres exposés, sont allés à la rencontre des exposants, et ont admiré les expositions diverses. C'est dans ce contexte que nous avons présenté l'AGFBB au travers de nos arbres, photos, gazettes et manifestations. Les membres du Conseil d'Administration et Christian BOUDEAUD se sont succédés sur les deux jours pour la tenue de notre stand. Nous avons été gâtés par les organisateurs qui nous ont placé à l'entrée en face du CGS, entre le CGSS et l'Association Généalogique de Charente ; non loin des autres cercles du Poitou-Charentes-Vendée. Nous avons récolté des informations fructueuses auprès de nos voisins, assisté à des conférences et pris des contacts avec des cousins non encore adhérents, en visite sur notre stand. Nous n'avons pas perdu notre temps et remercions chaleureusement Christian SIGURET et Jean-Claude ARRIVÉ, les Présidents du CGS et CGSS.







Le Vendredi 9 Septembre 2016 avait lieu la seconde sortie en collaboration avec les Bonnes Goules de Saint-Léger, **la Cinéscènie au Puy-du-Fou, en VIP**.

Nous avons eu une petite pause avec goûter à mi-route ainsi qu'un repas froid servi au Puy-du-Fou, les deux collations étant préparées et servies par les Bonnes Goules.

Nous avons assisté à un spectacle grandiose et sommes remontés dans le bus avec des souvenirs plein les yeux.

Pour ceux qui n'auraient pas pu venir cette année, le Comité des Fêtes de St Léger vous informe qu'il effectue une nouvelle sortie à la Cinéscènie le 1er septembre 2017.

Le nombre de places sera limité c'est le 40ème anniversaire.

Pour tous renseignements, veuillez contacter monsieur Robert ROBIN au 06 60 14 31 17.

Généalogie BOUTET

L'État-Civil des AD85 en ligne s'est enrichi depuis le 20 octobre 2016. Sur l'ensemble de sa base, les Actes de Naissances sont disponibles jusqu'en 1912, les Actes de Mariages jusqu'en 1914 et ceux de Décès jusqu'en 1950. Les collections proposées sont très complètes (collection Communale et collection du Greffe). Et ce n'est pas fini, actuellement un gros effort est effectué entre les AD85, les AD79 et les Cercles Généalogiques 79 et 85, afin de compléter les périodes du Désert (1685-1787), concernant les protestants vendéens. Des Actes tenus dans la clandestinité par des pasteurs itinérants, puis par des prêtres sous la Révolution, réapparaissent ici et là, et sont mis en ligne aux AD85. Ce gros effort collaboratif montre déjà des résultats très prometteurs.

Cela se traduit de façon concrète pour nous tous par la possibilité de consulter en ligne les Actes BOUTET et Branches Alliées sans avoir besoin d'aller en Mairie (jusqu'en 1912 pour les Naissances et 1950 pour les Décès) :

▪ les Actes de Naissance des 5 premiers enfants de Ferdinand BOUTET et de Rose ROBREAU:

- Adrienne BOUTET (1900-1986) → AD85/ Puyravault/ N 1900-1902/ Vue 8/ Acte n°1 (Mentions Marginales x et †)
- Ferdinand BOUTET(1904-1980) → AD85/ Puyravault/ N 1903-1905/ Vue 10/ Acte n°10 (Mentions Marginales x et †)
- Valentine BOUTET (1906-1955) → AD85/ Puyravault/ N 1906/ Vue 3/ Acte n°6 (Mentions Marginales x et †)
- Georgette BOUTET (1908-1990) → AD85/ Puyravault/ N 1908/ Vue 3/ Acte n°5 (Mentions Marginales x et †)
- Émilienne BOUTET (1910-1923) →AD85/ Puyravault/ N 1910/ Vue 5/ Acte n°16 (Mention Marginale †)

▪ les Actes de Décès de:

- Marie-Jeanne BAUDOIN[1] (1833-1913) →AD85/ Champagné-les-Marais/ D 1913/ Vue 6/ Acte n°20
- Émilienne BOUTET (1910-1923) →AD85/ Puyravault/ D 1923/ Vue 3/ Acte n°6

[1] veuve de Pierre, Alexandre BOUTET (1828-1905) – Table annuelle située à la fin de chaque registre à partir de 1906
† le 29 juillet 1913 à Champagné-les-Marais.

La commission recherche collecte actuellement des photos de Ferdinand (aucune à ce jour), Rose et de leurs enfants.
Existe-t-il une photo d'Émilienne BOUTET ? Si vous en avez une, ou vu une un jour, contactez-nous. Merci d'avance.

La Loi Justice du XXIème Siècle

Le mercredi 12 octobre 2016, la loi "Justice au XXIème siècle" a été adoptée définitivement. Cela va toucher les généalogistes et les futures recherches d'État-Civil à l'avenir. Malgré les nombreux amendements déposés, l'opposition des Archives de France et de la Fédération Française de Généalogie, Sénateurs et Députés ont entériné **la fin du second exemplaire d'État-Civil**. Un exemplaire numérique étant considéré comme assez fiable pour remplacer l'original en cas de sinistre. Deux autres mesures de ce texte de loi hétéroclite concernent l'État-Civil:
- **le divorce par consentement mutuel**, sans passer devant le juge (une Mention Marginale sera portée de la même manière en marge des Actes de Naissance et de Mariage) ;
- la faculté de changer de prénom plus facilement. Jusqu'ici, les porteurs de prénoms qu'ils n'aimaient pas, ou avaient du mal à assumer, devaient passer devant un tribunal pour faire changer leur État-Civil. La nouvelle loi ouvre la possibilité de s'en remettre directement au service d'État-Civil à la Mairie de leur lieu de résidence. La demande devra être effectuée auprès d'un officier d'État-Civil (Maire, Adjoint). Il ne sera plus nécessaire de s'attacher les services d'un avocat. Il y a eu en moyenne 2700 individus par an qui ont changé de prénoms, sur les 3 dernières années, selon les sources du Ministère de l'Intérieur. Il n'y a eu dans le même temps que 6,7 % de refus/an. Les généalogistes vont se creuser les méninges à l'avenir: entre un Jean BONNAUD devenu Constant BONNAUD par exemple et l'absence d'Acte émanant du Tribunal pour les individus transgenres. Un homme qui deviendra femme, ou vice-versa, verra son État-Civil modifié sans Mention Marginale sur ses Actes de Naissance, Mariage et Décès.

Petite Astuce pour le Changement d'Heure

Ō lè facile !
Changement d'hure dans la nit dô samedi ô dimanche, dans la nit à 2 hure dô matin.
Pour to tchèla tchi se posont à chaque foué la grinde question lorsqu'ô vint le temps d'changé d'hure: "on avance, ...ou ben, on retchule ?"
Tu veux un truc pour t'en rapplé ?
Écoute bais ! Ō lè facile ...!
En octobre, ô fini par re donc on retchule la ptchite aigueuille ...
En avril, ça c'mence par av donc on avance tchette ptchite aigueuille ...!
Te voué Ko lé facile !
T'as to compris ?

Petite astuce en Poitevin, par Francel GENAUZEAU du CGV

LES SÉLECTIONS DU SEMESTRE

Les Livres du Semestre



Les signatures de nos ancêtres, ou l'apprentissage d'un geste
Auteur: Thierry SABOT
Éditeur: Éd. THISA
Collection: Contexte
THÉMA – Histoire & Généalogie – n° 3

Si pour nous, tracer notre signature est un geste familier, ordinaire et fréquent, il n'en fut pas toujours ainsi. C'est au terme de 10 siècles d'évolution de la conception de l'individu et de son identité que la signature va voir le jour. Par les ordonnance royales de 1554 et 1667, tous les actes notariés et paroissiaux doivent être apposés d'une marque autographe du nom propre. Elle tient à la fois de l'écriture et du dessin.

Pour un généalogiste, la découverte d'une signature est toujours un moment particulier quand on pense à l'effort que cela aura nécessité à nos ancêtre pas très à l'aise avec cet exercice.



La Galerie des Jalousies – Tome 2
Auteur: Marie-Bernadette DUPUY
Éditeurs: Jean-Claude LATÈS & FRANCE LOISIRS

Le premier opus (cf Gazette n°16) mêlait une enquête policière dans les mines de Faymoreau et la vie sentimentale agitée d'une jeune femme en avance sur son temps, Isaure. Le second est tout aussi palpitant dans ce village minier de Faymoreau en 1920. Anne MAROT a été emportée par la tuberculose, tous les protagonistes de ce superbe roman sont en deuil et de nombreux rebondissements vont de nouveau associer l'intrigue au contexte social et économique de la vie en Vendée durant la période de l'entre deux guerres.

Dans ce deuxième volet, on apprécie une nouvelle fois l'importance du bassin d'emploi de Faymoreau dans le bocage Vendéen au début du 20ème siècle.

L'Exposition du Semestre

"Dans les pas des Vendées" le samedi 1er octobre à Léoville –

Ce rendez-vous a été pensé et réalisé par Jacques CHOIME et son épouse Hélène, tous deux membres du Cercle Généalogique Sud Saintonge de Montendre. Ils ont travaillé durant 4 ans sur les origines de 25 familles vendéennes et deux-sévriennes venues s'installer à Léoville, suite au phylloxéra. L'exposition s'est déroulée de 10h à 17h à la salle des fêtes de Léoville, puis à 17h Jean-Claude ARRIVÉ, Président du CGSS, a donné une conférence richement illustrée: "La crise phylloxérique dans les Charentes à l'origine de l'immigration vendéenne". Cette journée de rencontre s'est terminée autour du verre de l'amitié. Un rendez-vous similaire est en prévision sur Montendre en 2017 par deux autres membres du CGSS. Ce travail remarquable mis au service d'une exposition est une excéllente idée. D'ailleurs la forte influence et les applaudissements nourris ont récompensé comme il se doit Héléne et Jacques. Ces derniers souhaitent le bonjour aux adhérents de l'AGFBB et nous tiendront informés de ce type de manifestations à l'avenir. Sur notre site agfbb.fr, vous trouverez un lien direct pour consulter l'article de SudOuest sur l'expo.

Le Site du Semestre

Le site des AD17 en ligne : http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/cg17_47603/les-archives-en-ligne

Avec les publications d'août dernier concernant les registres matricules en ligne, l'intégralité des classes 1859 à 1921 est désormais consultable sur le site des AD17.

Petits rappels pour consulter le registre d'un ancêtre: calculer la classe d'âge du soldat en ajoutant 20 ans à son année de naissance. Tenir compte qu'en Charente-Mme il y avait 2 bureaux de recrutement (La Rochelle et Saintes). Sur l'onglet de recherche vous allez renseigner la classe et le bureau de recrutement (en fonction du lieu de naissance). Puis vous allez choisir dans un premier temps de consulter la table patronymique afin de trouver le n° matricule et le n° de registre. Le registre n° 1 comprend les matricules 1 à 500, le second de 501 à 1000 et ainsi de suite. Ces renseignements notés vous retournez à l'onglet précédent et optez cette fois de consulter les registres matricules. Vous choisissez le n° de registre et validez. Vous n'avez plus alors qu'à naviguer jusqu'au numéro matricule désiré et qu'à prendre connaissance des informations. Ces données sont imprimables. Pour les ancêtres BOUD(E)AUD et BOUTET les cotes aux AD17 et 85 sont renseignées sur notre arbre GeneaNet qui a un lien direct à partir de notre site agfbb.fr

Chronique du Semestre

La Mutation par décès

Après le décès d'une personne, on déclare l'ouverture d'une succession à l'Administration. C'est la déclaration de succession ou la mutation par décès. Cette déclaration faite par un parent proche du défunt est très intéressante pour plusieurs raisons :

- tous les héritiers sont mentionnés (enfants du défunt ou si ceux-ci viennent à manquer (décédés) leurs ayant-droits). Non seulement vous pourrez vérifier qu'aucun enfant ne vous a échappé mais vous saurez aussi où ils sont domiciliés à ce moment là (peut-être en Amérique du Sud).
- L'estimation de la succession (biens immobiliers et mobiliers : un bon moyen de savoir si votre ancêtre était riche ou pas, de connaître les maisons et les meubles qui faisaient son quotidien.
- Un contrat de mariage et un testament peuvent être indiqués, avec référence au notaire et à la date.

Pour trouver une mutation il faut connaître la **date et le lieu du décès**.

Historique

L'administration de l'Enregistrement a été créée en 1799. L'objectif était de taxer tout mouvement de **mutation** (transfert d'une personne à une autre ou changement de la propriété d'un bien immobilier ou de la possession d'un droit).

Où trouver ces actes aux Archives départementales ?

Ces registres sont en série Q puis sous-série 3 Q (enregistrements) aux AD.

Ces archives successorales se divisent en deux types de registres :
- les tables de successions et absences (TSA) ;
- les registres de mutation par décès (RMD) .

Tous les défunts sont en principe inscrits dans la table de successions et absences, même s'il y avait trop peu de biens pour qu'il y ait une succession dévolue aux enfants ou aux ayant-droits. Elles sont donc très intéressantes car elle couvrent la totalité de la population.

- A partir du lieu du décès, chercher le canton ;
- les tables sont classées par bureaux d'enregistrement ;
- dans les instruments de recherche aux AD, chercher la table de succession et absence correspondant à l'année du décès (la déclaration se faisait dans les mois suivants).
- Dans la table, le classement est fait par noms, en ordre **abécédaire** (par lettre mais pas par ordre alphabétique) - Bien regarder les dernières pages du registre si vous ne trouvez pas à une lettre donnée (quand il n'y avait plus de place, il y avait des **rajouts à la fin du registre**.
- L'enregistrement devait être fait dans un délai de 6 mois après le décès mais vérifier après quand même.
- Relever tous les renseignements et en particulier **la date de déclaration** et le numéro d'enregistrement.
- Si votre ancêtre était trop pauvre pour qu'il y ait quelque chose dans la succession, vous trouverez la mention "pas d'actif" ou "pas de D.D.S" ou indigent.
- Avec cette date, reprendre les instruments de recherche pour trouver les "registres de mutation par décès" et faire sortir la cote correspondante.
- Vous trouverez alors le détail de la succession, plus ou moins longue selon l'importance du patrimoine du défunt.

Délai de communicabilité

50 ans

Aux AD85 en ligne, consultable de 1791 à 1898.

Astuces

1. Pour les femmes mariées, chercher à son nom de jeune fille mais vérifier quand même à son nom d'épouse.
2. Les noms à particule : chercher aussi à la lettre D.
3. Attention aux variantes orthographiques dans l'écriture du nom, elles sont très fréquentes
 - Les noms commençant par une voyelle : chercher à la lettre D ou L par exemple : Abadie, Dabadi, Labadie.
 - Les noms commençant par la lettre B chercher aussi à la lettre V : Bidart, Vidart (V se prononçant B en esp)

Dépôt des fonds de l'Enregistrement aux AD

Les fonds couvrent le XIX^{e} et la première moitié du XX^{e} siècle. Au-delà de 1950, ces registres sont encore détenus par l'Administration fiscale du département, à savoir l'Hôtel des Impôts.
Vérifiez le contenu des fonds aux Archives départementales car les transferts jusqu'en 1950 sont en cours.

Histoire et Généalogie

L'Utilisation du Français au Quotidien

Il est difficile d'imaginer de nos jours que la langue française n'est utilisée au quotidien, sur l'ensemble du territoire national, que depuis un siècle seulement.

A la fin du 19ème siècle et même au début du 20ème siècle, il suffisait que nos ancêtres s'éloignent de quelques dizaines de kilomètres de chez eux pour devoir utiliser une autre langue pour communiquer avec les autoctones. Il aura fallu que la guerre de 14-18 réunisse dans les tranchées des hommes venus de tout le pays pour réussir à ce que la seule langue commune et officielle, le Français, soit utilisée au quotidien.

Il en aura fallu du temps et de l'énergie depuis 1539 et la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts pour utiliser le Français au quotidien. Par cette ordonnance, le roi François 1er fait du Français la langue officielle du droit et de l'administration, aussi bien civile que religieuse. Notre bon roi charentais veut de surcroit que le Français, dialecte des rois de France, devienne la langue maternelle de tous les français. Aucun Roi de France, aucun Empereur français ainsi que de nombreux Présidents de la République ne le verront jamais de leur vivant.

A la Renaissance, à une époque où peu de gens voyagent et où les contacts avec l'extérieur sont quasi inexistants, nos ancêtres parlent le patois local et quelques mots de celui des paroisses voisines où ils se rendent pour des foires ou marchés. Mais rares sont ceux qui apprennent le Français, hormis les lettrés et les citadins du nord du royaume.

En 1794, un rapport de l'Abbé Grégoire met en évidence que seuls 15 départements, sur les 83 de l'époque, parlent le français, soit 3 millions de français sur les 28 que compte la France, en cette fin de 18ème siècle. Alors que le français est la langue officielle depuis plus de 250 ans, seulement 10,7% de la population parlent cette langue au quotidien. Les différents régimes qui se succèdent tout au long du 19ème siècle tentent d'imposer le français comme seule langue enseignée à l'école et luttent contre ce qu'ils appellent des "idiomes féodaux" mais les populations provinciales sont réfractaires et considèrent le Français comme une atteinte à leur culture régionale. Les progrès dans l'utilisation du français au quotidien sont très lents.

En 1863, un nouveau rapport parlementaire fait apparaitre que 8 381 communes sur les 37 510 de l'époque, ne parlent toujours pas le Français, soit 22,3 % de la population. Des régions ne parlent toujours que leur dialecte régional, c'est le cas de : la Bretagne, l'Alsace-Lorraine, le Languedoc, le Quercy, le Limousin, les Landes, la Provence, le Comté de Nice et la Corse.

L'école de la 3ème République favorise l'uniformisation du français en le rendant obligatoire pour tous les élèves. L'exode rural, la révolution industrielle et le développement du chemin de fer vont favoriser la diffusion du français au sein de toutes les couches sociales et sur l'ensemble du territoire en ce début de 20ème siècle. Mais, les discussions familiales intergénérationnelles, dans cette période de transition, n'est pas simple : les grands parents s'ils comprennent le français, ne parlent que le patois, les parents sont bilingues et les enfants n'utilisent que le Français.



En ce début de troisième millénaire, l'usage du Français comme langue officielle est acquis depuis un siècle, tout le monde parle et comprend le Français au quotidien.

Cependant, nous observons depuis les années 1970 un retour aux langues régionales, patrimoine culturel d'une province. Certaines écoles pratiquent la pédagogie en langue régionale depuis 1977. Et, il est même possible de passer les épreuves du Bac-calauréat en Breton ou en Alsacien, par exemple. Le Saintongeais est une langue régionale enseignée à la faculté des langues de Poitiers. Mais, tout cela ne remet nullement en question l'usage du Français au quotidien comme langue officielle.

Nos cousins Accadiens et Québécois parlent quant à eux, un Français plus littéraire, conservé du vieux Français, ainsi que du Saintongeais pour l'Accadien et du Poitevin pour le Québécois, des vestiges de la langue de Molière et de celle de nos ancêtres charentais et poitevins.

Sources: Geneawiki, Éducation Nationale

La Généalogie BOUDAUD

La Branche Alliée ROUSSEAU

■ **Georgette, Léontine ROUSSEAU**

° 13 oct 1906 St Xandre (17)

† 27 mai 1954 Chadenac (17)

■ **Marcelin, Auguste BOUDAUD**

° 7 mars 1898 Pérignac (17)

† 20 sept 1955 Chadenac (17)

Agriculteur

∞ 27 sept 1924 Chadenac (17)

2 enfants: Ginette °1926, Carmen °1929

PARENTS:

■ **Georges ROUSSEAU**

° 28 mars 1872 St Maurice-le-Girard (85)

† 24 déc 1945 Chadenac (17)

Jardinier, Cultivateur

■ **Alexandrine NEAUD**

° 1 mars 1875 Benet (85)

† 1 mai 1957 Chadenac (17)

∞ 23 nov 1897 Benet (85)

6 enfants: Marcel °1898 x Blanche TROQUEREAU, Élisée °† 1899, Gaston °† 1900, Georgette ° 1906 † 1954 x Marcelin BOUDAUD, Albertine ° 1909 † 2010 x Marc CARRÉ, Henri ° 1915 † 1993 x Madeleine SIMON

ARBRE D'ASCENDANCE ROUSSEAU:

Générations	Époux	Épouses	Unions
1	ROUSSEAU Georges (1872 – 1945)	NEAUD Alexandrine (1875 – 1957)	X 1897 Benet (85) 6 enfants
2	ROUSSEAU J. Pierre (1831 – ca 1903)	PAYNEAU Ernestine (1838 – 1899)	X 1857 Mouilleron-en-Pared (85) 10 enfants
3	ROUSSEAU Pierre (1798 – 1837)	BLANCHET Françoise (1797 – 1878)	X 1822 St Maurice-le-Girard (85) 3 enfants
4	ROUSSEAU Jacques (1750 – 1817)	PIPET Marie (ca 1769 – 1823)	X 1797 St Maurice-le-Girard (85) 2 enfants
5	ROUSSEAU Pierre (ca 1720 – 1783)	MOISANT Renée (1714 – ap 1783)	X 1745 La Châtaigneraie (85) 8 enfants
6	ROUSSEAU Louis ° ca 1690	TURCAUD Jeanne	X au désert (protestants) ca 1715

Souces: AD 79 & 85 et Cercles Généalogiques 79 & 85

Observations: Les 7 familles présentées ci-dessus sont toutes de souche protestante et de ce fait les actes catholiques de complaisance sont légion et font doublons avec ceux protestants du désert. Ces derniers sont trouvables principalement aux AD79 car ils concernent des pasteurs itinérants du bocage. Les Contrats de Mariages sont quasi systématiques avec les unions protestantes. Ils sont très intéressants et indiquent notamment les dates et lieux de naissance, chose pas toujours aisée dans le bocage à certaine périodes.

LIEUX D'ORIGINE DES 7 FAMILLES DU TABLEAU:

Nom des familles protestantes	*Lieux d'origine*
ROUSSEAU	St Maurice-le-Giraud (85) et ca
NEAU(D)	Mouchamps (85) et ca
PAYNEAU	Mouilleron-en-Pared (85) et ca
BLANCHET	Mouchamps (85) et ca
PIPET	Mouilleron-en-Pared (85) et ca
MOISANT	St Cyr-des-Gâts (85) et ca
TURCAUD	Monsireigne (85) et ca

Sources: Association des Familles Protestantes du Grand-Ouest

Vie Associative

Réunion

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 23 Septembre 2016 à 18h 45 au siège à PONS

Présents : Yvette, Nathalie, Gigi, Eric, Valérie, Maryse

Ordre du Jour :

1) **Le Point de la Trésorerie à ce jour :**
 Caisse = 85,76 €
 Compte Chèques = 110,70 €
 Compte Livret = 2 389,81 €

2) **Le Bilan des Sorties et Manifestations du 1er trimestre 2016 :**

Sorties & Manifestations	Bilan	Remarques
Le pique-nique	48,84 €	+ 102 € pesée jambon –53,16 € Participation AGFBB
Journées Généalogiques	-68,00 €	4 repas des exposants du matin (2 sam et 2 dim) + copies A3
La Palombière	-22,00 €	Participation AGFBB pour ses adhérents (2 € x 11 pers)
La Cinéscénie	-27,00 €	Participation AGFBB pour ses adhérents (3 € x 9 pers)
Total 1er trimestre 2016	-68,16 €	(+ 100 € de provisionné en 2015) soit **+31,84 € / Budget 2016**

3) **Le Site AGFBB** :
 On vient de passer de AGFBB.com à **AGFBB.fr** (site sécurisé)
 Le site fait peau neuve et permet à partir de la page d'accueil d'avoir :
 La liste des évènements à venir,
 L'historique des manifestations passées avec un pêle-mêle de photos,
 Le plan d'accès au siège et à la salle de l'AG,
 L'inscription à la newsletter,
 Un raccourci pour se connecter à notre compte AGFBB sur Twitter,
 La généalogie BOUDAUD (la généalogie BOUTET est en cours de rédaction).

4) **L'Opération Chocolats** : du 17 au 30 octobre 2016
 commandes à récupérer pour le 30 octobre impérativement et distribution 1ère semaine de décembre.

5) **La Gazette N°17** :
 Validation des thèmes traités, distribution à partir du 7 novembre normalement.

6) **L'AG aura lieu à PONS le 4 février 2017 :**
 La même salle que l'an passé sera réservée auprès de la mairie de Pons pour cette date. **Validée depuis**

7) **La Cousinade aura lieu le 2 juillet 2017 à PONS** :
 La salle des fêtes de Pons sera réservée pour cette date. **Validée depuis**
 Étude de menus en cours auprès du traiteur HENRIQUE.

Clôture de la séance à 20h 15.

Bilan de l'Opération Chocolats de Noël 2016 : 35 commandes représentant un total de 1912,50 € d'achats.
Les résultats sont bien au-delà de nos espérances. Le record de 1510,80 € de 2012 est pulvérisé. Nous avions budgété 1400 € pour 2016 et nous étions à 1300 € de ventes en moyenne de 2013 à 2015. Nous avons 47 % de progression par rapport à 2015. **Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont commandé** (25 adhérents et 10 non-adhérents). 2016/2015 = + 7 commandes d'adhérents et moyenne par commande = + 8 €. Les 463,13 € de commission que l'AGFBB va percevoir vont nous aider grandement pour l'organisation de la cousinade 2017.

Site agfbb.fr

Allez visiter notre site qui a fait peau neuve et enregistrez-vous pour recevoir notre lettre d'information.

Etat-Civil

* le 17 septembre 2016 Mariage de : LORDA Nicolas & **BÉTES Johanna** à Villefranque (65)